

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

Présents : Messieurs, Daniel, Gille, Maron, Renard, Beeuwsaert, Hédin, Boudinet, Mesdames Bellu, Dewulf, Cornille, Brocq, Deneuville, Dévigne, Bellay.

Absents excusés : M. Boucher.

Secrétaire de séance : Madame Séverine BELLU.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du dix avril deux mil vingt-six. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 3.2026

OBJET : TICKETS PISCINE ÉTÉ 2026 : DÉLIBÉRATION N°21 2026

Monsieur le maire rappelle que, l'année précédente, la commune avait décidé d'offrir 6 tickets aux enfants âgés de 4 à 20 ans. Les tickets pour les enfants de 4 à 16 ans coûtent 1 € et les tickets pour les enfants de 16 à 20 ans coûtent 2 €. Le conseil municipal décide d'offrir 6 tickets pour les enfants et adolescents de 4 à 20 ans pour l'été 2026.

OBJET : MISE EN SOUTERRAIN | BT - EP - RT | RUE ADAM : DÉLIBÉRATION N°22 2026

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux de mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rue Adam doivent être réalisés. Monsieur le maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours qui peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public. Le coût total prévisionnel des travaux, établi au 21 septembre 2026, s'élève à la somme de 579 541,11 € TTC (valable 3 mois). Le conseil municipal accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise pour procéder aux travaux. Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 516 179,00 € (sans subvention) ou 303 368,86 € (avec subvention).

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

La commune :

- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

- Demande au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.

L'obtention de la notification de la subvention conditionnera le démarrage possible des travaux.

- Pour la part éclairage public, la commune :

- Acte que, dans l'hypothèse où le Conseil Départemental financerait les travaux de « Mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rue Adam », le taux global de subvention pour les travaux éclairage public sera porté à 60 %, contre 50 % initialement prévu.

- Pour la part réseau télécom, la commune :

- Acte que, dans l'hypothèse où le Conseil Départemental financerait les travaux de « Mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rue Adam », la subvention applicable aux travaux relatifs aux réseaux téléphoniques sera la somme de l'aide accordée par le SE60, au taux de 20 %, et de celle octroyée par le Conseil Départemental, selon le taux communal en vigueur.

- Dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « Mise en Souterrain | BT - EP - RT | Rue Adam », la commune renoncera au projet.

OBJET : PROJET INSTALLATION D'UNE VIDÉOPROTECTION :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection couvrant l'ensemble du village. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à **129 560 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Département, de l'État et de la Région, afin de contribuer au financement de ce projet.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : DÉLIBÉRATION N°23 2026

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris. Monsieur le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des tâches d'entretien supplémentaires dans la commune. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er Octobre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 30/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2026 – MATÉRIEL DE SONORISATION - BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026 : DÉLIBÉRATION N°24 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2026 :

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / 44 (achat matériel de sonorisation)	Autres	300.00€
Total		300.00€

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2128 / 0192 (création et aménagement terrain de pétanque)	Autres agencements et aménagements de terrains	300.00€
Total		300.00€

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2026 – ACHAT ROBOT DE TONTE - BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026 : DÉLIBÉRATION N°25 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2026 :

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21578 / 73 (achat robot de tonte)	Autre matériel et outillage de voirie	10 100.00€
Total		10 100.00€

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 50 (évacuation eaux pluviales city stade)	Réseaux de voirie	10 100.00€
Total		10 100.00€

OBJET : PROPOSITION DES PERSONNES APPELÉES À SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : DÉLIBÉRATION N°26 2026

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le service départemental des impôts fonciers demande le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs. Au vu du nombre d'habitants de la commune, 24 personnes doivent être proposées. Monsieur le maire propose 24 noms et prénoms. Parmi ces 24 personnes, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques. Le conseil municipal approuve la proposition.

OBJET : DÉBLOCAGE EMPRUNT COURT TERME POUR FIN DE TRAVAUX STATION D'ÉPURATION :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de prêt à court terme avait été demandé pour les travaux de la station d'épuration. Le prêt n'ayant jamais été débloqué, monsieur le maire informe le conseil d'un possible déblocage dans l'attente du versement des subventions attendues. Le conseil municipal valide cette demande.

OBJET : VALIDATION DEVIS TERRAIN DE PÉTANQUE ET CITY STADE

Monsieur le maire présente les devis de la création et l'aménagement d'un terrain de pétanque. Le conseil municipal valide les devis présentés par l'entreprise Jardi-Paysage.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la Rue Adam, différentes banques seront sollicitées pour les demandes d'emprunts.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est fixé avec ING'EOISE pour la rénovation de la salle des fêtes et la propriété au N°79 Grande Rue.

Monsieur le maire informe le conseil que la demande de subvention pour les travaux de la Rue Adam auprès de l'État a été refusée. Une nouvelle demande devra être déposée en fin d'année.

Monsieur le maire informe que le droit de préemption urbain suite à l'approbation du PLUI a été transféré aux communes.

Madame BELLU informe que les planches de choix des jouets de Noël ont été reçues en mairie. Les colis des aînés sont en commande.

Monsieur GILLE informe que, lors du dernier conseil d'école, l'équipe pédagogique a demandé le remplacement d'un réfrigérateur, d'une armoire ainsi que des couchettes du dortoir.

Monsieur le maire répond que les achats seront effectués par le regroupement scolaire suivant ses capacités budgétaires.

La secrétaire de séance,
Séverine BELLU



Le Maire,
Laurent DANIEL

